

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du mardi 09 décembre 2025

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 01 décembre 2025

Présents : 10

*neuf décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, ALAIN GRIFFE,
ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER
DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour :12

Contre : 0

Représentés: THIERRY MARSILHAC représenté par ALAIN GRIFFE,
JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Signature d'une convention de servitude au profit du SDEC - DE_119_2025

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée avoir reçu une convention de servitudes en date du 1^{er} décembre qui permettrait au Syndicat Départemental d'Electrification du Cantal de faire réaliser des travaux :

- D'implantation d'un coffret en limite de parcelle du camping ;
- De passage de câbles souterrains.

Une copie du projet de convention est jointe en annexe de la présente délibération.

Il demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir valider les termes de la convention mais également de l'autoriser à signer la convention définitive.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** la convention de servitude au profit du SDEC concernant les travaux d'enfouissement d'un coffret en limite de parcelle et le passage de

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025

Date de reception de l'AR: 12/12/2025

015-211500012-DE_119_2025-DE

A G E D I

section YA n° 40 et 46 ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention définitive de servitudes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte permettant la réalisation de ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 12 DEC. 2025

publié le : 12 DEC. 2025

Date de transmission de l'acte: 12/12/2025
Date de reception de l'AR: 12/12/2025

015-211500012-DE_119_2025-DE
A G E D I